



**AGENCE NATIONALE DU  
DOMAINE ET DU FONCIER**

**LE DIRECTEUR GENERAL**

Cotonou, le **07 DEC 2020**

/-))

Monsieur le Président de la Chambre  
des Notaires du Bénin.

Réf: 668/2020/MEF/ANDF/DG/CDI/SA

**Att : tous les Cabinets de Notaires**

**Cotonou**

**Objet :** Plateforme « e-notaire ».

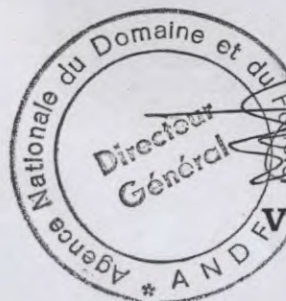


**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de vous informer que la Plateforme e-notaire (<https://enotaire.andf.bj>) qui consacre la dématérialisation des opérations foncières en matière de transfert de propriété est opérationnelle. Les trois services dématérialisés sur la plateforme sont la demande de mutation, la délivrance d'états descriptifs et le dépôt de plainte à la commission de gestion des plaintes.

Aussi, voudrais-je porter à votre bienveillante attention qu'à compter du **1er janvier 2021**, ces services seront exclusivement fournis par l'intermédiaire de la plateforme.

Veillez recevoir, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération distinguée.



**Victorien D. KOUGBLENOU**